

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de méthanisation agricole sur la commune principale de l'AIOT 48 route des Fougères - Saint-Aubin-de-Baubigné 79700 MAULEON.

La référence de votre dossier est A-3-U62KSQDO et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/04/2023 à 10h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41814912600017**

Organisme : **ABC AGRI BATI CONCEPT**

Nom : **PORTHEAU**

Prénom : **Marie**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **88999471100014**

Raison sociale **2J METHAVERT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

GAUDUCHEAU

SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE

79700 MAULEON

Signataire

Nom : **JOUTEAU**

Prénom : **Aurélien**

Qualité : **Président**

Référent

Nom : **JOUTEAU**

Prénom : **Aurélien**

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de méthanisation agricole**

Description des activités :

Unité de méthanisation agricole soumise à déclaration au titre de la rubrique 2781.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

48 route des Fougères - Saint-Aubin-de-Baubigné

79700 MAULEON

X : 417058

Y : 6655702

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Quelques modifications ont été apportées sur le site par rapport à la demande de permis de construire initiale. Toutefois, l'unité parcellaire n'est pas modifiée. En effet, sur la partie Nord-Ouest de la parcelle, le terrain naturel s'est révélé trop humide et donc peu stable pour implanter les ouvrages prévus initialement. Afin d'assurer la faisabilité et la sécurité des équipements, des modifications d'implantation et de type d'ouvrages ont donc été nécessaires. M. JOUTEAU souhaite donc déposer une demande de déclaration ICPE modificative pour régulariser la situation :

- Silos de stockage : l'emplacement et l'orientation ont été modifiés (plus au Sud sur la parcelle) et leurs dimensions (passage de 45 m x 45 m à 45 m x 62 m)
- Hangar de stockage légèrement déplacé, avec fermeture d'une travée au niveau de la façade Sud-Ouest, pour l'aménagement d'un local technique,
- Pré-fosse de stockage déplacée, au niveau du pignon Sud-Est du hangar,
- Epurateur et chaudière déplacés le long de la limite parcellaire Sud-Est – à noter que la chaudière était prévue dans le permis de construire initial, sous le terme « local technique »,
- Torchère déplacée, plus à l'Est,
- Réserve incendie déplacée plus au Sud, pour une meilleure accessibilité,
- Déplacement du poste d'injection, pour une meilleure accessibilité,
- Dimensions du digesteur modifiées : - Diamètre : passage de 23,70 m à 28,70 m, - Hauteur du digesteur : couverture haute de 6 m contre 4,70 m dans le dossier initial – à noter que le PLU a été modifié depuis l'accord du permis de construire initial, modifiant notamment les hauteurs autorisées pour les constructions (approuvé 9 novembre 2021),
- Fosse de stockage du digestat liquide : passage d'une fosse de stockage en béton couverte de 27,40 m de diamètre (volume total : 4717 m³) à une fosse en géomembrane d'un volume utile de 5500 m³ (43,50 m x 43,50 m x 4 m de profondeur), couverte d'une bâche flottante.

L'unité reste soumise à soumise à déclaration sous la rubrique 2781.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

PJ0_Mandat de depot demande decla_signe.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PC 2-7-8.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PC 2.pdf